**ANNEXE 4**

**Evaluation des incidences environnementales des projets d’investissements**

**Appel à projets FEDER : « Soutien à la construction et la modernisation d’infrastructures de recherche »**

**Objectif** : Dans le respect des articles 9 et 73 du RPDC, cette annexe vise à vérifier que votre opération ne cause pas de préjudice important à l'environnement, sur la base des objectifs environnementaux suivants :

* Diminution de l’artificialisation des sols *(uniquement pour les opérations de travaux de construction/modernisation d’une infrastructure),*
* atténuation du changement climatique,
* gestion des déchets/économie circulaire,
* adaptation au changement climatique *(uniquement pour les opérations de travaux de construction/modernisation d’une infrastructure)*,

**Eco-conditionnalité** :

**Volet 1 :** Si votre projet concerne l’acquisition d’équipements sans travaux de construction/modernisation d’une infrastructure, merci de compléter le tableau 1 ci-dessous.

Pour être éligible, votre projet devra remplir au moins 2 critères environnementaux sur les 5 critères que comprend la grille.

**Volet 2 :** Si votre projet comprend des travaux de construction/modernisation d’une infrastructure de recherche et l’acquisition d’équipements, merci de compléter le tableau 2 ci-dessous.

Pour être éligible, votre projet devra remplir au moins 3 critères environnementaux sur les 8 critères que comprend la grille.

**Pièces justificatives** : Les informations sélectionnées dans le questionnaire ci-après seront vérifiées à l’aide de pièces justificatives probantes en phase d’instruction puis au solde de l’opération. La liste de documents à fournir pour chaque item est indicative, tout autre document probant pourra être fourni par le porteur ou demandé par le service instructeur.

**VOLET 1 : Acquisition d’équipements exclusivement (sans travaux de modernisation/construction/extension d’infrastructure)**

| **Critère rempli** | **Critères environnementaux** | **Documents à fournir -**  **(merci de cocher votre choix)** | | **Précisez le(s) critère(s) choisi(s) et la page de la pièce justificative où trouver l’information si pertinent** | **Commentaires du service instructeur** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **À l’instruction** | **Au solde** |
| **Objectif 2 : Atténuation du changement climatique**  *L’atténuation du changement climatique vise à réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui sont la cause du changement climatique.* | | | | | |
|  | Sur le ou les site(s) qui accueille(nt) les équipements :  **ET/OU :**  Utilisation d’énergie renouvelable[[1]](#footnote-1) pour la production de chaleur et/ou d’électricité  Récupération des énergies fatales[[2]](#footnote-2) par la mise en place de process ou de technologies. | Au choix :  Factures  CCTP  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Marché notifié  Factures  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
|  | Prise en compte de la performance énergétique des équipements présentés au titre du FEDER dans la procédure de marchés publics. | Au choix :  CCTP  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  RAO validé avec critère performance énergétique  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
|  | Le ou les site(s) qui accueille(nt) les équipements :  **ET/OU :**  se situent à proximité des transports collectifs *(à moins d’1 km à pied)*  sont accessibles en « modes doux[[3]](#footnote-3) » *(par des voies dédiées)*  sont équipés de parkings sécurisés pour vélos  sont équipés de bornes de recharge pour voiture électrique/vélo à assistance électrique | Au choix :  Géolocalisation de l’infrastructure et des transports  Devis/factures  Reportage photographique  Plan de mobilité  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Factures après travaux  Plan de masse  Reportage photographique après travaux  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
| **Objectif 3 : Gestion des déchets/économie circulaire** | | | | | |
|  | Prise en compte de la réparabilité, de la durée de vie et/ou de la recyclabilité des équipements présentés au titre du FEDER dans le cadre de la commande publique | Au choix :  CCTP  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  RAO validé avec critère de réparabilité, de la durée de vie et/ou de la recyclabilité des équipements  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
| **Objectif global** | | | | | |
|  | La recherche effectuée au sein de l’infrastructure s’attèle à résoudre des problématiques environnementales ; adaptation au changement climatique, protection de la biodiversité, atténuation du changement climatique, économie circulaire, etc. | Au choix :  Dossier scientifique, CV des chercheurs impliqués dans l’infra par ex. objet de l’UMR.  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Sujets des travaux de recherche (publication, CV des chercheurs impliqués dans l’infra par ex.)  Autre pièce probante (précisez) |  |  |

**Volet 2 : Evaluation des opérations de travaux de modernisation/construction/extension d’infrastructure de recherche et acquisition d’équipements**

| **Critère rempli** | **Critères environnementaux** | **Documents à fournir - (merci de cocher votre choix)** | | **Précisez le(s) critère(s) choisi(s) et la page de la pièce justificative où trouver l’information si pertinent** | **Commentaires du service instructeur** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **À l’instruction** | **Au solde** |
| **Objectif 1 : Diminution de l’artificialisation des sols**  *L’artificialisation des sols fait référence à « une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d’un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites » (Loi Climat et résilience du 22 août 2022).* | | | | | |
|  | **ET/OU** :  Modernisation/construction/extension d’infrastructure(s) sur sol déjà artificialisé  Construction/extension d’infrastructure(s) sur sol non artificialisés permettant de conserver l’intégrité des sols (exemple : construction sur pieux/pilotis vissés)  Construction/extension d’infrastructure(s) minimisant leur emprise sur le sol (exemple : utilisation de revêtement de sol perméable pour les cheminements et espaces gris (parkings…) : dalles gazon béton, dalles gazon terre cuite, pavés poreux, pavés non rejointoyés, graviers, copeaux de bois, enherbement, etc.) | Au choix :  APS/APD  CCTP  Demande d'autorisation d'urbanisme  Permis de construire  Devis  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Permis de construire  Déclaration attestant l’achèvement et la conformité des travaux  Attestation de conformité des services d’urbanisme  Marché notifié  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
| **Objectif 2 : Atténuation du changement climatique**  *L’atténuation du changement climatique vise à réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui sont la cause du changement climatique.* | | | | | |
|  | **Performance énergétique :**  Construction/extension : Atteinte du niveau inscrit dans la réglementation RE 2020[[4]](#footnote-4) si le bâtiment est concerné par l’un des décrets d’application déjà en vigueur ou atteinte du niveau inscrit dans la réglementation thermique RT2012[[5]](#footnote-5) moins 20%  Modernisation : Atteinte du niveau BBC Rénovation | Au choix :  APS/APD  CCTP  Attestation de réalisation de l’étude de faisabilité énergétique et de prise en compte de la RE2020 au dépôt du permis de construire  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Attestation de performance énergétique  ☐ Marché notifié  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
|  | Sur le ou les site(s) qui accueille(nt) les équipements :  **ET/OU :**  Utilisation d’énergie renouvelable[[6]](#footnote-6) pour la production de chaleur et/ou d’électricité  Récupération des énergies fatales[[7]](#footnote-7) par la mise en place de process ou de technologies. | Au choix :  Factures  CCTP  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Marché notifié  Factures  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
|  | Prise en compte de la performance énergétique des équipements présentés au titre du FEDER dans la procédure de marchés publics. | Au choix :  CCTP  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  RAO validé avec critère performance énergétique  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
|  | Le ou les site(s) qui accueille(nt) les équipements :  **ET/OU :**  se situent à proximité des transports collectifs *(à moins d’1 km à pied)*  sont accessibles en « modes doux[[8]](#footnote-8) » *(par des voies dédiées)*  sont équipés de parkings sécurisés pour vélos  sont équipés de bornes de recharge pour voiture électrique/vélo à assistance électrique | Au choix :  Géolocalisation de l’infrastructure et des transports  Devis/factures  Reportage photographique  Plan de mobilité  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Factures après travaux  Plan de masse  Reportage photographique après travaux  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
| **Objectif 3 : Gestion des déchets/économie circulaire** | | | | | |
|  | En phase de construction, tri à la source des déchets sur le chantier[[9]](#footnote-9) | Au choix :  Charte chantier vert/propre  APS/APD  CCTP  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Bordereau de dépôt de déchets  Marché notifié  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
| **Objectif 4 : Adaptation au changement climatique[[10]](#footnote-10)** | | | | | |
|  | **ET/OU**  Protection solaire externe (stores pare-soleil extérieurs, volets roulants, végétalisation des façades, etc.)  Recours à des système de ventilation ou de régulation performant (système double flux, puit canadien, etc.)  Mise en place de dispositifs techniques de :  Récupération et stockage d’eau de pluie  Recyclage des eaux grises/eaux usées  Régulateurs de débit d’eau (robinets, chasse d’eau 3-6 litres, etc.) | Au choix :  APS/APD  CCTP  Simulation thermique dynamique  Devis  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Marché notifié  Factures  Reportage photographique après travaux  Attestation du maître d’œuvre  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
| **Objectif général** | | | | | |
|  | La recherche effectuée au sein de l’infrastructure s’attèle à résoudre des problématiques environnementales ; adaptation au changement climatique, protection de la biodiversité, atténuation du changement climatique, économie circulaire, etc. | Au choix :  Dossier scientifique, CV des chercheurs impliqués dans l’infra par ex. objet de l’UMR.  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Sujets des travaux de recherche (publication, CV des chercheurs impliqués dans l’infra par ex.)  Autre pièce probante (précisez) |  |  |

1. Il existe notamment 5 grandes familles d’énergies renouvelables :

   Énergie éolienne (terrestre et en mer) / Production : électricité

   Énergie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) / Production : électricité et chaleur

   Biomasse / Production : chauffage (bois-énergie), chaleur et électricité (déchets)

   Énergie hydraulique / Production : électricité

   Géothermie /Production : chaleur

   Attention les pompes à chaleur air/air, air/eau et eau/eau sont exclues. [↑](#footnote-ref-1)
2. L’énergie fatale peut être comprise comme l’énergie dissipée qui se trouve présente dans des matériaux ou dans des process, parfois difficilement récupérable et ainsi «fatalement» perdue. [↑](#footnote-ref-2)
3. Modes de déplacement alternatifs aux modes de déplacement motorisés. [↑](#footnote-ref-3)
4. Pour plus d’informations sur la RE2020 : <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020> [↑](#footnote-ref-4)
5. Pour plus d’informations sur la RT2012 : <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-thermique-rt2012> [↑](#footnote-ref-5)
6. Il existe notamment 5 grandes familles d’énergies renouvelables :

   Énergie éolienne (terrestre et en mer) / Production : électricité

   Énergie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) / Production : électricité et chaleur

   Biomasse / Production : chauffage (bois-énergie), chaleur et électricité (déchets)

   Énergie hydraulique / Production : électricité

   Géothermie /Production : chaleur

   Attention les pompes à chaleur air/air, air/eau et eau/eau sont exclues. [↑](#footnote-ref-6)
7. L’énergie fatale peut être comprise comme l’énergie dissipée qui se trouve présente dans des matériaux ou dans des process, parfois difficilement récupérable et ainsi «fatalement» perdue. [↑](#footnote-ref-7)
8. Modes de déplacement alternatifs aux modes de déplacement motorisés. [↑](#footnote-ref-8)
9. La loi n°2020-105 du 10 février 2020 dite anti-gaspillage ainsi que le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021 précisent que tout producteur ou détenteur de déchets met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée de ses déchets, notamment de papier, de métal, de plastique, de verre, de bois, de fraction minérale et de plâtre. [↑](#footnote-ref-9)
10. L’adaptation au changement climatique vise à protéger les systèmes naturels et humains des conséquences présentes et attendues du changement climatique (inondations, hausses de température, sécheresses etc.) [↑](#footnote-ref-10)